

DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE ROCHETAILLÉE SUR SAONE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

En exercice : 19
présents : 13
votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février, à 20 heures, le conseil municipal de ROCHETAILLÉE SUR SAONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie – Salle Multifonction, sous la présidence de Mr Eric VERGIAT, Maire.

Date de convocation : 08 février 2019

Étaient présents : Mr Eric VERGIAT, Mr Philippe ARMAND, Mme Mélyne REY, Mr Bernard POIZAT, Mr Eric VATONNE, Mme Josiane BRUNIER, Mr Gilbert GROSJEAN, Mr Valmy RODRIGUEZ, Mr Bernard DUMAS, Mme Danièle CLARENNE, Mme Catherine DREVET, Mme Mélanie CIVATI, Mr Pierre-Alexandre PRAT.

Absents : Mme Jeanne CHARPENTIER, Mme Nicole BAMIERE, Mme Martine PINON, Mr James BANSAC, Mr Laurent DELOGE

Secrétaire : Mme Mélyne REY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Numéro d'ordre : 2019 – février

01 - Opération toiture école et demande de subvention Régionale

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune de Rochetaillée sur Saône s'est inscrite dans une politique d'économie d'énergie pour l'ensemble des bâtiments communaux dans un souci de développement durable

Dans le cadre de cette politique mais également dans celle de réhabilitation du patrimoine, nous allons devoir procéder cette année à la réfection de la toiture de notre groupe scolaire Jean Raine.

En effet, depuis la fin des travaux d'agrandissement en 2003, l'étanchéité s'est fortement dégradée avec pour conséquence des fuites d'eau dans les salles de classe lors des importants épisodes d'intempérie et un isolant devenu inopérant.

Le cout des travaux est estimé à environ 36 200€ HT en privilégiant un isolant régulateur plus efficace. Cette opération d'investissement devra faire l'objet d'une inscription au budget de la commune 2019 lors du vote de celui-ci.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « la région aux côtés de ses territoires » nous sollicitons une demande d'aide aux investissements sous la forme d'une subvention à la Région Rhône Alpes.

Le taux maximum de d'aide pour cette opération pourra être de 40%.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'opération d'investissement de réfection de la toiture du groupe scolaire Jean Raine
- **DIT** que cette opération sera inscrite au budget 2019 les crédits correspondants
- **SOLLICITE** une demande d'aide aux investissements sous la forme d'une subvention à la Région Rhône Alpes

02 – Tarif cimetière municipal au 1^{er} mars 2019

Rapporteur : Mr Gilbert GROSJEAN

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération 07 du 22 juin 2006 qui fixe les tarifs des concessions, du columbarium ainsi que des caveaux neufs du cimetière municipal et précise que ceux-ci n'ont pas augmenté depuis cette date.

Mr le rapporteur rappelle au conseil la délibération 04 du 25 septembre 2015 qui fixe les tarifs des caves-urnes en les alignant sur ceux des cases du columbarium ; ainsi que les tarifs du jardin du souvenir.

Mr le rapporteur rappelle la délibération 09 du 08.11.2016 qui fixe les tarifs réévalués et intègre une nouvelle catégorie – pleine terre + longrines + cadre créée en 2016.

La présente délibération a pour objet de mettre ces tarifs en conformité avec la réglementation mais ne les modifie pas.

CONCESSION	SURFACE	DUREE	1ere CONCESSION	RENOUVELLEMENT
PLEINE TERRE	2 M ²	15 ANS / ND	155 €
	2 M ²	30 ANS	275 €	275 €
	4 M ²	15 ANS / ND	275 €
	4 M ²	30 ANS	520 €	520 €
PLEINE TERRE + LONGRINES	2 M ²	15 ANS / ND	<i>Longrines / concession</i>	155 €
	2 M ²	30 ANS	225 € + 275 € : 500 €	275 €
	4 M ²	15 ANS / ND	<i>Longrines / concession</i>	275 €
	4 M ²	30 ANS	225 € + 520 € : 745 €	520 €
PLEINE TERRE+ LONGRINE + CADRE	2 M ²	15 ANS / ND	<i>Longrines + cadre / concession</i>	155 €
	2 M ²	30 ANS	425 € + 275 € : 700 €	275 €
	4 M ²	15 ANS / ND	<i>Longrines + cadre / concession</i>	275 €
	4 M ²	30 ANS	425 € + 520 € : 945 €	520 €
EMPLACEMENT CAVEAU	2 M ²	15 ANS / ND	155 €
	2 M ²	30 ANS	275 €	275 €
	4 M ²	15 ANS / ND	275 €
	4 M ²	30 ANS	520 €	520 €
COLUMBARIUM	CASE	15 ANS	520 €	120 €
		30 ANS	620 €	220 €
CAVES URNES	CASE	15 ANS	520 €	120 €
		30 ANS	620 €	220 €
CAVEAU NEUF 2 PLACES	2 M ²	30 ANS	2100 € SELON DISPONIBILITE + 275 € concession 30 ans	Renouvellement 15 ANS - 155 € 30 ANS - 275 €
Jardin du souvenir		Dispersion des cendres		100 € Le nom des défunts doit obligatoirement être inscrit sur la plaque l'inscription étant limitée au nom, prénom, années de naissance et de décès en capitale romaines dorées à l'or fin

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés dans le cimetière municipal.
- **DIT** que ceux-ci entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2019.

Pour extrait certifié conforme,
A Rochetaillée, le 19 février 2019
Le Maire,
Mr Eric VERGIAT

